



Déclaration liminaire intersyndicale CSA du 24 juin

Monseigneur le Recteur, Mesdames et messieurs membres du CSA-A de l'académie de Créteil,

Nous souhaiterions revenir sur les 5 mutations dans l'intérêt du service qui nous ont beaucoup occupé ces dernières semaines en raison de la gravité de cette situation tant pour nos collègues que pour l'exercice du droit syndical. Alors que l'examen des dossiers et la FS A ont mis en exergue des défaillances, sur les deux cas de collègues, le rectorat persiste dans son choix de mutations dans l'intérêt du service, nous ne pouvons accepter ces décisions sur lesquelles vous devez, M le Recteur revenir de toute urgence.

Au collège François Mitterrand, il a été documenté, de manière factuelle, des situations de tensions liées au management du collège : saisine de la FS3SC-D, signalements stop discri, témoignages de collègues. Ils ont eux-mêmes demandé une enquête administrative, espérant qu'elle serait un outil objectif et transparent d'évaluation de la situation. En définitive, elle a abouti à leurs mutations dans l'intérêt du service dans la plus grande opacité, avec un net soupçon d'arbitraire.

Au collège Jean Lolive (Pantin) 11 demandes de médiations sont restées sans réponse, tout comme les nombreuses demandes (FSCT, courriers etc) en forme d'alerte de nos collègues. Dans la situation de tension qui existe, deux de nos collègues ont accepté la médiation, l'autre partie l'a refusée. Et nos deux collègues se trouvent mutés d'office alors même qu'ils avaient fait un pas vers la médiation et celle-ci n'a pu se faire en raison du refus de l'autre partie.

Nous soulignons dans les 2 cas l'utilisation de témoignages anonymes, cela conforte le soupçon de décisions arbitraires.

Les mutations dans l'intérêt du service ne doivent ni être un moyen de régler les conflits ni le résultat d'enquêtes administratives présentées aux collègues comme un instrument de médiation. La procédure utilisée est opaque et arbitraire, sans possibilité pour nos collègues de se défendre et de faire valoir le respect du contradictoire. De plus, on ne peut reprocher à des personnels des activités inhérentes à leur militantisme syndical or c'est le cas dans une des situations, cela agrmente fortement la suspicion de répression syndicale.

Ces sanctions déguisées créent plus de dégâts qu'elles n'en résolvent : aujourd'hui, les communautés éducatives de ces deux collèges sont fortement déstabilisées et ébranlées par ces décisions qui génèrent à la fois souffrances et incompréhension. Vous avez toujours affirmé que la mutation dans l'intérêt du service était prise pour « apaiser la situation ». Au regard des témoignages des collègues de ces deux établissements qui continuent de nous arriver, de nos échanges avec elles et eux, de l'aggravation documentée des risques psycho-sociaux, des mobilisations qui se poursuivent, nous pouvons affirmer que la situation n'a rien de sereine, et n'a cessé de se dégrader dans ces deux établissements depuis l'annonce des mutations dans l'intérêt du service. Nous sommes donc bien loin de « l'intérêt du service » ?

De nombreux établissements de notre académie doivent faire face à des dysfonctionnements graves et durables que nous dénonçons dans le cadre d'audience ou d'instances. Les délais de traitement sont souvent longs et pourvoyeurs de RPS. Les cas dont nous parlons ici sont également révélateurs d'un dialogue social bloqué lorsqu'il s'agit de situations conflictuelles et nous le déplorons.

Nous tenons à rappeler ici que nous vous demandons toujours Monsieur le Recteur, une audience intersyndicale sur les mutations dans l'intérêt du service et que le refus de nous l'accorder est une première .

Nous tenons également à ajouter que nous avons été fortement sollicité pour des situations particulièrement anxiogènes pour nos collègues en cette fin d'année :

- le redéploiement des infirmières du 93
- près de 500 licenciements de non-titulaires pour lesquels nous continuons à demander la réintégration immédiate
- des refus de temps partiels, d'annualisation de temps partiels
- des refus de congés formation pour nécessité de service
- des refus d'accidents de service par un simple courrier sans expertise et sans soumission au conseil médical

L'attractivité de nos métiers est en berne et ces changements de gestion RH n'arrangent rien, nous vous demandons donc M Le Recteur de prendre acte de nos demandes le plus rapidement possible. Nous souhaitons donc que vous vous engagiez à recevoir l'Intersyndicale FSU, FNEC FP FO, CGT Educ'action et Sud Education sur ces sujets avant que nous puissions commencer les travaux de ce CSA-A. Dans le cas contraire, nous ne siégerons pas à ce CSA-A.